

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1388)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par

M. Bru, Mme Deprez-Audebert, M. Fuchs, M. Joncour et M. Frédéric Petit

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La stricte proportion prescrite par cet alinéa n'a pas vocation à s'appliquer uniquement aux domaines énoncés, mais constitue un principe général ayant vocation à s'appliquer à des domaines bien plus larges.